



Société immobilière de l'Ontario

Responsabilité.

2010-11 Rapport Annuel



Société immobilière de l'Ontario

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2011

Responsabilité de la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la société immobilière de l'Ontario ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables (CNC) de l'ICCA, et sont de la responsabilité de la direction.

La direction entretient un système de contrôles internes visant à fournir une garantie raisonnable que les actifs sont protégés et que les renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités.

Le Conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction pour la présentation des renseignements financiers par le biais du comité de vérification. Le Comité de vérification examine les états financiers et les recommande au Conseil pour approbation.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général adjoint de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général adjoint consiste à exprimer une opinion sur les états financiers et évaluer s'ils sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur décrit les grandes lignes de l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,



J. David Livingston
Président-directeur général



Dale M. Lawr
Directeur financier

Auditor's Report



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier,
au ministre de l'Infrastructure, et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société immobilière de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2011

Le sous-vérificateur général,

Gary R. Peall, CA
Expert-comptable autorisé

Bilan

(milliers de dollars)

Au 31 mars	2011	2010 (note 14)
ACTIF		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 8b et 8c)	44 029 \$	42 780 \$
Comptes débiteurs (note 8d)	6 738	5 033
Charges payées d'avance	699	1 305
	51 466	49 118
Immobilisations (note 4)	4 892	6 516
	56 358	55 634
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	6 942 \$	9 162 \$
Produit constaté d'avance (note 8a)	1 136	774
Provision pour coûts de restructuration (note 3)	5 666	920
	13 744	10 856
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	42 614	44 778
	56 358	55 634
Fonds détenus en fiducie (note 5)		
Engagements (note 6)		
Éventualités (note 7)		

Le sommaire ci-joint des principales conventions comptables et les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

Administrateur : 

Administrateur :  FCA

État des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis

(milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2011	2010 (note 14)
PRODUITS		
Subventions (note 8a)	22 545 \$	23 344 \$
Frais de gestion (note 8a)	20 745	24 412
Coûts directs recouvrables (note 8a)	12 199	15 202
Intérêts bancaires et autres revenus (note 8c)	316	126
	55 805	63 084
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux (notes 3, 8e et 9)	35 020	42 206
Charges directes d'exploitation (note 8f)	15 227	17 884
Amortissement	1 953	2 089
	52 200	62 179
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES FRAIS DE RESTRUCTURATION	3 605	905
Provision pour coûts de restructuration (note 3)	(5 769)	98
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT NET DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 164)	1 003
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	44 778	43 775
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS EN FIN D'EXERCICE	42 614 \$	44 778 \$

Le sommaire ci-joint des principales conventions comptables et les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

(milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars	2011	2010 (note 14)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Insuffisance) excédent net des produits sur les charges	(2 164) \$	1 003 \$
Amortissement	1 953	2 089
	(211)	3 092
Modifications dans les fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) Diminution des comptes débiteurs	(1 705)	912
Diminution (Augmentation) des charges payées d'avance	606	(399)
(Diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(2 220)	(436)
Augmentation des produits constatés d'avance (note 8a)	362	774
Augmentation (Diminution) de la provision pour coûts de restructuration (note 3)	4 746	(98)
	1 578	3 845
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Achat d'immobilisations	(329)	(1 075)
VARIATION NETTE DANS LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 249	2 770
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DEBUT DE L'EXERCICE	42 780	40 010
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, EN FIN D'EXERCICE	44 029 \$	42 780 \$

Le sommaire ci-joint des principales conventions comptables et les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

(milliers de dollars)

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La société immobilière de l'Ontario (Société) a été créée en vertu de la Loi de 1993 sur le plan d'investissement (Loi) comme une société d'État de la province de l'Ontario (Province). La Province a délégué les pouvoirs à la Société en vertu des paragraphes 6(1), 8(1) et 8(2) de la Loi sur le ministère des Services gouvernementaux pour acquérir, détenir et, avec l'approbation, disposer des biens pour les organismes gouvernementaux et liés au gouvernement. En tant que société de la Couronne et entreprise opérationnelle de la Province, la Société est exonérée d'impôt sur le revenu. La Société rend compte au ministre des Infrastructures.

La Société rend compte à la Province et fournit des services de gestion des biens, des services immobiliers et des services de gestion de projets aux ministères et agences du gouvernement de l'Ontario qui détient des actifs directement ou a besoin des services immobiliers de la Société. La Société gère 47,6 millions de pieds carrés louables : 37,1 millions appartiennent à la Province et 10,5 millions sont loués auprès du secteur privé, ainsi que 39 465 hectares de terres appartenant à la Province (portefeuille immobilier du gouvernement).

Tel que décrit dans la note 12, la Société est fusionnée avec la Société ontarienne de projets d'infrastructure et la Stadium Corporation of Ontario Limited. Elle poursuivra ses activités sous le nom de Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Ontario Infrastructure and Lands Corporation).

1. MODE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables à une « continuité d'exploitation », ce qui suppose que la Société continuera à fonctionner dans un avenir proche et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cadre normal de ses activités.

La direction vérifie et prend en compte régulièrement les activités actuelles et prévues de la Société afin de s'assurer de la viabilité des opérations. Ces vérifications continues comprennent les occasions d'affaires actuelles et futures, l'exposition et les prévisions client et fournisseur des besoins de trésorerie et des soldes. Sur la base de ces évaluations, la direction estime que la Société est en mesure de poursuivre son exploitation.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Produits

La subvention reçue du ministère des Infrastructures pour les charges d'entreprise de l'année en cours est reconnue à titre de produit lorsque les coûts sont encourus.

Les frais de gestion et les coûts directs recouvrables sont comptabilisés comme produits lorsque les services sont prévus ou lorsque les charges connexes sont engagées et le recouvrement est raisonnablement assuré.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des comptes bancaires courants et des placements à court terme, le cas échéant, dont l'échéance ne dépasse pas 90 jours.

c) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les revenus et les dépenses comptabilisés durant l'exercice considéré. Les estimations importantes comprennent, mais sans s'y limiter, la dépréciation d'actifs à

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

(milliers de dollars)

long terme et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires seront disponibles.

d) Immobilisations

Les immobilisations de plus de mille dollars avec une vie future utile au-delà de l'année en cours sont comptabilisées comme coûts. Elles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée de vie utile, estimée comme suit :

Matériel informatique et logiciels	3 ans
Logiciel personnalisé	5 ans
Mobilier, équipements et matériel	3 ans
Améliorations locatives	5 - 10 ans

La Société évalue la valeur comptable des actifs à long terme pour toute dépréciation potentielle lorsqu'il existe des preuves que des événements ou des changements de circonstances existent, qui indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs à long terme est déterminée en évaluant si la valeur comptable de ces actifs peut être recouvrée par la méthode des flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés liés à l'exploitation. Lorsqu'un actif est déprécié, selon le test qui précède, une perte de valeur est mesurée et comptabilisée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Aucune perte de valeur n'a été engagée à ce jour.

e) Régime de pension des employés

Jusqu'au 29 novembre 2001, la Société a offert des prestations de retraite à ses employés classifiés à temps plein à travers la participation à la Caisse de retraite de la fonction publique et à la Caisse de retraite des employés de la fonction publique de l'Ontario.

En vigueur depuis le 30 novembre 2001, les amendements à la Loi de 1993 sur le plan d'investissement stipulaient que les employés de la Société ne faisaient plus partie de la fonction publique de l'Ontario. Les employés qui avaient participé à la Caisse de retraite de la fonction publique ou à la Caisse de retraite des employés de la fonction publique de l'Ontario ont continué, dès le 30 novembre 2001 en tant que participants à la Caisse de retraite de la fonction publique. Ce plan est un régime de retraite à prestations déterminées multi-employeurs, établi par la Province. La Société comptabilise le régime comme un régime à cotisations déterminées.

Les employés permanents à temps plein embauchés après le 29 novembre 2001 participent à une retraite à cotisations déterminées et un régime d'épargne obligatoire géré par un administrateur tiers. La Société verse les cotisations obligatoires des salariés.

Les charges de retraite représentent les cotisations de la Société aux régimes durant l'année.

f) Instruments financiers, comptabilisation et évaluation

Ce qui suit est un résumé du modèle comptable que la Société a décidé d'appliquer à chacune de ses catégories majeures d'instruments financiers en circulation au 31 mars 2011 :

Trésorerie et équivalents	Actifs financiers détenus à des fins de transaction
Comptes débiteurs	Prêts et comptes débiteurs
Comptes créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs, ainsi que des comptes créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

(milliers de dollars)

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés à titre de dépenses encourues.

La Société n'engage pas d'opération de couverture et elle n'a pas d'instruments financiers classés comme disponibles à la vente, par conséquent, aucun résultat étendu n'est comptabilisé.

3. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Comme décrit dans la note 12, la société immobilière de l'Ontario a fusionné avec la Société ontarienne de travaux d'infrastructure et Stadium Corporation of Ontario à partir du 6 juin 2011, pour donner naissance à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Le but de la fusion était de rationaliser les trois opérations similaires et de réduire les coûts redondants.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a décidé de sous-traiter ses services régionaux de gestion de ses biens et des terres à partir d'avril 2010.

La provision pour coûts de restructuration se composent des éléments suivants:

			2011			2010
	Restructuration de la Société	Restructuration de la gestion immobilière régionale	Total	Restructuration de la Société	Restructuration de la gestion immobilière régionale	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	920 \$	920 \$	-	1 018 \$	1 018 \$
Augmentation (Diminution) des provisions	5 732	37	5 769	-	(98)	(98)
Indemnités de cessation d'emploi	(113)	(910)	1 023	-	-	-
Solde en fin d'exercice	5 619 \$	47 \$	5 666 \$	-	920 \$	920 \$

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

(milliers de dollars)

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent des éléments suivants:

	2011			2010
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	9 269 \$	8 728 \$	541 \$	1 306 \$
Logiciel personnalisé	4 153	3 743	410	585
Mobilier, équipements et matériel	1 072	1 025	47	89
Améliorations locatives	6 536	2 642	3 894	4 536
	21 030 \$	16 138 \$	4 892 \$	6 516 \$

5. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La Société gère plusieurs comptes bancaires d'exploitation et un compte de placement à court terme, qu'elle détient « en fiducie » et administre au nom de la Province. Ils se rapportent directement à l'exploitation du portefeuille immobilier du gouvernement, y compris les propriétés appartenant à la Province et louées. Les fonds détenus en fiducie pour la province s'élevaient à 115 413 \$ (173 136 \$ en 2010).

6. ENGAGEMENTS

Les contrats de location-exploitation sont comptabilisés conformément aux modalités des contrats de location. Selon les termes de contrats de location-exploitation pour les espaces de bureaux et les véhicules de la Société, celle-ci s'est engagée aux paiements de loyers futurs comme suit :

Pour les exercices terminés le 31 mars	
2012	2 918 \$
2013	2 932
2014	2 932
2015	3 055
2016	3 079
Par la suite	4 719
	19 635 \$

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

(milliers de dollars)

7. ÉVENTUALITÉS

Pendant le cours normal de ses activités, en tant qu'agent du gouvernement de l'Ontario, la Société est parfois impliquée dans des procédures de règlement des litiges. En tant que telle, la Société a le droit d'être indemnisée contre toutes les responsabilités engagées dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réel au nom du gouvernement de l'Ontario. La direction est d'avis que les dommages pour lesquels la Société peut devenir responsable, le cas échéant, seront indemnisés par le gouvernement de l'Ontario et n'auront donc pas un effet significatif sur la situation financière ou les résultats des opérations de la Société.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

a) La Société est économiquement dépendante de la Province, car l'ensemble des produits reçus de la Province pour la prestation de services est sous le contrôle du ministère des Infrastructures.

Les principales sources de revenus de la Société sont les suivantes :

i. Subventions

En attendant la mise en œuvre d'une structure autonome, les frais généraux engagés par la Société sont financés par une subvention du ministère des Infrastructures.

ii. Frais de gestion

Des frais fondés sur le marché sont facturés pour les services fournis au portefeuille immobilier du gouvernement pour une gestion immobilière et de projet, basée sur un pourcentage des coûts liés aux projets.

iii. Coûts directs recouvrables

Certains projets et services sont fournis au ministère des Infrastructures et aux ministères sur un principe de recouvrement des coûts.

b) La *Loi sur le plan d'investissement* exige que tout excédent de fonds, sur instructions du ministre des Finances, soit versé au Trésor de la province de l'Ontario. Pour déterminer le montant à payer, le cas échéant, le ministre des Finances veille à ce que le paiement ne nuise pas à la capacité de la Société à payer ses dettes, à s'acquitter de ses obligations à leur échéance ou à honorer ses engagements contractuels. Aucune instruction de la sorte n'a été reçue du ministre des Finances.

c) La *loi sur le plan d'investissement* exige que tous les placements à court terme soient investis auprès de l'Office ontarien de financement (OOF), une société d'État de la Province, à moins que le ministre des Finances n'en décide autrement. Les placements à court terme de 33 611 \$ (18 411 \$ en 2010), investis par l'OOF, sont inclus dans la trésorerie et les équivalents dans le bilan, et les intérêts gagnés sur ces investissements de 202 \$ (53 \$ en 2010) sont inclus dans les intérêts bancaires et d'autres revenus, de l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

d) Les comptes débiteurs de la Société comprennent 6 365 \$ (4 974 \$ en 2010) du ministère des Infrastructures et d'autres ministères.

e) Seuls les employés classifiés à temps plein, embauchés avant le 30 novembre 2001 et qui ont plus de dix ans de service donnant droit à une pension à la retraite, ont droit à des avantages non liés à la pension après la retraite. Le coût de ces avantages non liés à la pension après la retraite accordés aux employés est payé par la province et n'est pas inclus dans l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

f) Les frais d'exploitation directs de la Société comprennent les frais de logement de 2 896 \$ (2 645 \$ en 2010)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

(milliers de dollars)

facturés par le portefeuille immobilier du gouvernement du ministère des Infrastructures.

g) À la suite de la relation de la Société avec la Province de l'Ontario, d'autres transactions entre parties liées existent aussi et ont été décrites dans la note 5 - Fonds détenus en fiducie.

h) Les transactions ci-dessus ayant lieu dans le cours normal des activités sont mesurées à la valeur d'échange (le montant de l'acquisition tel qu'il a été déterminé par les parties liées) qui est approximativement de valeur équivalente dans les conditions normales du marché des services rendus.

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les cotisations obligatoires de la Société aux régimes de retraite (voir note 2e) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'élevaient à 1 627 \$ (1 679 \$ en 2010) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux, dans l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

10. GESTION DU CAPITAL

La Société génère des flux de trésorerie positifs provenant de son exploitation et définit le capital comme des bénéfices non répartis de 42 614 \$ (44 778 \$ en 2010). L'objectif principal de la Société de gestion du capital consiste à préserver sa capacité à poursuivre son exploitation et à s'acquitter de ses obligations. Comme il est indiqué dans la note 8 (c), la Société est tenue en vertu de la Loi sur le plan d'investissement d'investir tous les placements à court terme auprès de l'OOF. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes liées au capital.

11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée aux risques de crédit, d'illiquidité et de marché face à l'autre partie (tels que les institutions financières, les fournisseurs et les clients) liés à ses actifs et passifs financiers. Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion du risque de la Société. Le Conseil d'administration a mis sur pied le Comité d'audit qui est responsable du développement et du contrôle de la conformité de la Société avec les politiques et procédures de gestion des risques. Le Comité d'audit fait régulièrement un rapport au Conseil d'administration sur ses activités. Le programme de gestion des risques de la Société vise à réduire les effets négatifs potentiels sur les performances financières de la Société. La Société gère ses risques et l'exposition au risque grâce à une combinaison de pratiques d'affaires d'assurance et commerciales solides.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue par des banques et l'exposition de crédit aux clients, y compris les comptes débiteurs impayés. L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable (nette des provisions) des actifs financiers. L'objectif de gestion du risque de crédit lié à la contrepartie est de prévenir les pertes sur les actifs financiers. La Société évalue la qualité de crédit des clients, en tenant compte de leur situation financière, de leur expérience passée et d'autres facteurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est réduit considérablement si l'on s'assure que ces actifs financiers ne sont investis que sur les instruments de la dette d'institutions financières bien cotées.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2011

(milliers de dollars)

Comptes débiteurs

Les débiteurs se composent principalement des comptes débiteurs issus des facturations où le service a été fourni. Le risque de crédit de la Société découle de la possibilité qu'un client qui doit de l'argent à la Société soit incapable ou refuse de s'acquitter de ses obligations conformément aux termes et conditions des contrats avec la Société, qui se traduirait par une perte financière pour la Société. Ce risque est atténué par le biais de techniques de gestion de crédit, y compris la surveillance de la solvabilité des clients, l'établissement de limites d'exposition et de surveillance de l'exposition par rapport aux limites de crédit de ce client. Le risque de crédit maximal auquel la Société est exposée représente la juste valeur de ses comptes débiteurs de la partie non liée.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. L'objectif de la Société dans la gestion du risque d'illiquidité est de s'assurer qu'elle aura toujours assez de liquidités pour respecter ses engagements à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ou risquer de porter atteinte à la réputation de la Société. La Société gère son exposition au risque d'illiquidité en surveillant de près les fournisseurs et autres dettes; en mettant l'accent sur la collecte de débiteur, et en générant des flux de trésorerie positifs provenant de l'exploitation.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements dans les prix du marché, tels que les taux de change et les taux d'intérêt, aient une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés ou des flux de trésorerie futurs issus de l'exploitation de la Société.

Change

Les opérations commerciales de la Société se font en dollars canadiens et, par conséquent, la Société n'a aucune exposition aux taux de change.

Taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, qui peuvent avoir une incidence sur les revenus d'intérêt des placements à court terme. Au 31 mars 2011, si les taux d'intérêt en vigueur ont augmenté ou diminué de 1 %, avec toutes les autres variables constantes, l'excédent des recettes sur les dépenses aura augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 434 \$ (414 \$ en 2010).

12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La loi 2011 promulguant la société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier a été proclamée le 6 juin 2011, à la suite de la fusion entre la Société ontarienne de travaux d'infrastructure, la société immobilière de l'Ontario et Stadium Corporation of Ontario Limited, sous le nom de Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Des états financiers vérifiés séparés ont été préparés pour la Société ontarienne des travaux d'infrastructure et Stadium Corporation of Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers du 31 mai 2010 ont été reclassés pour être conformes à la base de présentation pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.



Ontario
Realty
Corporation

Société
immobilière
de l'Ontario

1, rue Dundas Ouest
bureau 2000, Toronto
ON M5G 2L5

Téléphone: 416.327.3937

Numéro sans frais: 1.877.863.9672

Télécopieur: 416.327.1906

Site Web: www.ontariorealty.ca